HARAS DE CLARBEC

SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec

Contrat de saillie 2023
Vagabond de la Pomme

L'Acheteur : _____
Adresse :_____
Code Postal et Ville :_____
Tél : _____
Mail : _____@_____

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon **Vagabond de la Pomme** en insémination de semence **congelée** aux conditions suivantes :

□ **Option 1 :**

- **263,75€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 250€ HT de frais techniques et de réservation (réglés ce jour par chèque joint au contrat)
- **1477€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 1400€ HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé au 1/10 si jument pleine)
- **126€ TTC** (TVA 20%) * soit 105€ HT de frais d'envoi de paillettes (réglés ce jour par chèque joint au contrat)

** Sous réserve de modification du taux de TVA*

- ✓ Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2023 si la jument est pleine. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.
- ✓ Garantie poulain vivant : En cas d'avortement après le 01/10/2023 le solde de la saillie sera reporté pour la saison de monte 2024, si la jument est à jour de vaccinations (Rhinopneumonie comprise au 5ème, 7ème et 9ème mois de gestation). Un contrat de report vous sera adressé uniquement si un certificat vétérinaire attestant l'avortement de la jument, une copie des vaccinations et l'original du certificat de saillie sont renvoyés au vendeur. Une répercussion éventuelle d'une hausse du tarif de saillie sera due pour bénéficier du report du solde de saillie.
- ✓ Les frais techniques, de réservation et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.
- ✓ Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

HARAS DE CLARBEC

SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec

□ **Option 2 :**

- **263,75€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 250€ HT de frais techniques et de réservation (réglés ce jour par chèque joint au contrat)
- **1740,75€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 1650€ HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures)
- **126€ TTC** (TVA 20%) * soit 105€ HT de frais d'envoi de paillettes (réglés ce jour par chèque joint au contrat)

** Sous réserve de modification du taux de TVA*

- ✓ Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde que si le poulain est vivant à 48 heures. Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 48 heures, le certificat vétérinaire devra nous être fourni dans les 48 heures.
- ✓ Les frais techniques, de réservation et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.
- ✓ Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Conditions d'utilisation

La saillie est réservée pour la jument : _____

N° Sire : _____

Origines : _____

Centre d'insémination choisi : _____

_____

Transfert d'embryon : □ Oui □ Non

- ✓ L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- ✓ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- ✓ Chaque contrat de vente comprend 12 paillettes de semence congelée (Il est recommandé d'inséminer avec une à deux paillettes par chaleur en insémination profonde **sur ovulation**).
- ✓ Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur. L'Acheteur s'engage à renvoyer au Vendeur toutes les paillettes (utilisées et non utilisées).

HARAS DE CLARBEC

SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec

- ✓ Le vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de paillettes ou semence pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes.
- ✓ Les doses ne pourront être utilisées que pour cette **seule jument** et ce contrat n'est valable que pour **un seul et unique poulain.**
- ✓ Si plusieurs embryons sont récoltés à partir d'une même insémination, il sera facturé autant de soldes supplémentaires que de gestations constatées.
- ✓ Le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) n'est pas autorisé par ce présent contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique.
- ✓ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des **3 chèques** à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret** correspondants aux frais techniques, au solde de saillie et aux frais d'envoi de paillettes.

L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat.
Il accepte les clauses et reconnait qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à :_____ **Le** _____

Signature de l'Acheteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :
(Paraphe sur la première page)

Signature du Vendeur :

Coordonnées bancaires :

RIB : 30004 02330 00010009268 25

IBAN : FR76 3000 4023 3000 0100 0926 825

BIC : BNPAFRPPXXX